

Nuisances dans les grandes villes : faire cohabiter riverains et fêtards

Vieux Lyon. Les quartiers festifs des grandes villes françaises et européennes sont tous confrontés aux mêmes dérives occasionnées par les fêtards. Un réseau national vient de se créer, « Vivre la Ville », et regroupe 45 associations, dont celle de Vivre au Vieux-Lyon. Son but : alerter le Parlement européen. Explications.

La majorité des villes françaises et la plupart de leurs consœurs européennes qui ont des quartiers festifs partagent le même triste constat. Les riverains encaissent des nuisances sonores dues aux attroupements fréquents sur la voie publique des consommateurs de bars, pubs, restaurants et discothèques.

Présidente depuis quatre ans de « Vivre au Vieux-Lyon », Éliane Hornus en fait régulièrement l'amère expérience. À la tête d'une association créée en 1994 et qui regroupe 85 adhérents, elle intervient en priorité sur le secteur de Saint-Jean, mais aussi Saint-Georges et Saint-Paul. « Heureusement, ces dernières années, nous sommes parvenus à mettre un peu d'ordre ! », reconnaît-elle. « Nous entretenons de bonnes relations avec les adjoints et la police nationale auprès de qui nous bénéficions d'une oreille attentive. »

Convitée à assister, le 10 février à Paris, à la naissance du réseau national « Vivre la ville », en présence de 300 personnes et au débat « Nuisances nocturnes, une fatalité ? », Éliane Hornus n'a guère été surprise à la lecture des doléances des différents représentants de Paris (Vivre le Marais, Canal Saint-Martin, la Butte aux Cailles, etc.), Strasbourg (Calme Gutenberg),

Nantes (les rues de Graslin), Montpellier (« Droit au Sommeil ») et autres villes européennes invitées : Lisbonne, Barcelone : « C'est partout pareil. Les attroupements génèrent du bruit, la musique tonitruante se répand sur la voie publique, les gens hurlent le verre à la main jusqu'à 3-4 heures du matin. S'en suivent des bagarres, des rixes et, le lendemain matin, des déchets, du vomi, de l'urine. Sans compter le non-respect des alignements des terrasses », précise Éliane Hornus, qui milite pour une meilleure implantation des établissements de nuit et une meilleure répartition de la licence IV. « Le Vieux-Lyon détient le record d'un établissement de nuit pour 27 habitants ! À la réunion de Paris, j'ai constaté que nous rivalisons avec le quartier Jean-Pierre-Timbaud, du XI^e arrondissement de Paris. J'ai aussi noté que Nantes a choisi d'éradiquer les Afters qui ouvrent de 5 heures du matin à midi. »

Intégrer la vie nocturne dans le champ du droit européen

La présidente insiste sur le fait que les quartiers du Vieux-Lyon sont inappropriés pour la fête : rues trop étroites,



« C'est partout pareil. Les attroupements génèrent du bruit, la musique tonitruante se répand sur la voie publique, les gens hurlent le verre à la main jusqu'à 3-4 heures du matin. S'en suivent des bagarres, des rixes et, le lendemain, des déchets, du vomi, de l'urine. Sans compter le non-respect des alignements des terrasses », explique Éliane Hornus, présidente de « Vivre au Vieux-Lyon ». Photo Archive Philippe Juste

immeubles rapprochés, bruit qui monte, etc. « Cela perturbe grandement les conditions de vie des habitants et génère un coût socio-économique en terme de santé publique. Ces nuisances menacent aussi la mixité des quartiers. Nombre de propriétaires préfèrent partir, vendre ou louer leurs biens. Une désertion dont il ne faut pas se réjouir. »

C'est bien pour que ce phénomène récurrent soit pris en compte par les institutions européennes que Nicole Nussbaum, présidente de l'association « Calme Gutenberg à Strasbourg » a rédigé un courrier au nom du réseau « Vivre la Ville », dûment signé par les associations présentes à Paris, à Michèle Rivasi (EELV), députée européenne au Parlement européen, membre de la Commission Envi, environnement, santé publique et sécurité alimentaire. Le but de cette lettre : que la santé publique soit prise en compte au sein de la directive 2002-49/CE, rela-

tive à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Directive qui ne vise que les bruits de la circulation au sein des quartiers dominés par le bruit. L'objet de son courrier, première action du réseau « Vivre la Ville », porte sur les dérives du développement non contrôlé de l'économie de la nuit : souffrance et santé des riverains-risque sociétal-concurrence entre les villes européennes.

Il ressort de cette première réunion à Paris que ce nouveau réseau national n'est pas contre la fête. S'il participe aux groupes de travail du conseil de la Nuit, il se veut force de propositions pour améliorer les conditions de vie des habitants et pointe du doigt leur santé. Le bruit de la circulation n'étant pas le seul fléau à combattre dans les quartiers festifs. Une prochaine réunion d'évaluation est prévue avant l'été. D'ici là, la vie nocturne ne s'arrêtera pas. ■

Nadine Micholin

Réseau « Vivre la Ville » : pour le droit de vivre en ville, d'y dormir la nuit et d'y circuler sans entrave sur l'espace public le jour.
Site : www.vivre-la-ville.fr
L'assemblée générale de « Vivre au Vieux-Lyon » aura lieu, mardi 3 mars, à 19 heures, MJC place Saint-Jean, Lyon 5^e.
vivre-au-vieux-lyon@bbox.fr
Site : www.vivre-au-vieux-lyon.uphero.com



Éliane Hornus milite pour le respect des riverains. Photo N. M.